



---

LES P.I.J.E.S.

« Précis d'Information Juridique de notre Expert Santé »

## **FICHE N°7 :**

### **Les différents modes de financement des associations : mécénat, crowdfunding, arrondis et micro-dons**

*MAJ le 14/06/2017*

Pour qu'une association puisse développer des projets, elle a besoin de ressources financières. Il existe plusieurs sources de financement pour une association. Une association peut se financer par les subventions publiques, par ses propres ressources mais également par des financements privés. La part des financements privés est en augmentation, favorisée par la baisse des financements publics. Il existe différents types de financement privé en direction des associations. Parmi ces moyens de financement, il convient ainsi de distinguer : le mécénat, le crowdfunding, le micro-don.

#### **I- Le mécénat :**

##### **A- Définition du mécénat :**

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don, sous forme d'aide financière ou matérielle, à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général ou de se porter acquéreur d'un bien culturel déclaré trésor national. En contrepartie, elle peut bénéficier d'une réduction fiscale.



Le don peut donc prendre la forme d'un versement numéraire, en nature ou en compétence, généralement sans contrepartie pour le donateur. Il peut être effectué à destination d'un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général, qu'il soit public ou privé à gestion désintéressée ou une société dont le capital est entièrement détenu par des personnes morales de droit public (État, établissements publics nationaux, collectivités locales). Le versement d'un don n'est pas soumis à la TVA. Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur un reçu fiscal n°11580\*03 à joindre à la déclaration de revenus ou de résultats (sauf pour la déclaration par internet).

### **B- Les formes de mécénat :**

La contribution à l'activité de mécénat peut prendre différentes formes :

- **Financière** : il peut s'agir de cotisations, de subventions, d'apports en numéraire.
- **En nature** : le versement peut consister en la remise d'un bien immobilisé, de marchandises en stock, en l'exécution de prestations de services, en la mise à disposition de moyens matériels, personnels et techniques.
- **Technologique** : il consiste à mobiliser le savoir-faire, le métier de l'entreprise au bénéfice de partenaires culturels ou du monde de la solidarité.
- **De compétence** : il s'agit de la mise à disposition de compétences de salariés de l'entreprise, sous forme d'accompagnement dans le montage du projet, d'appui technique de courte ou longue durée.

### **C- Les bénéfices pour l'entreprise pratiquant le mécénat : la réduction fiscale :**

Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ou l'achat ouvre droit à un avantage fiscal pour les donateurs (entreprises et particuliers).

La réduction d'impôt vient en soustraction du montant d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu dû par l'entreprise donatrice lors de l'année des versements.

La réduction d'impôt est plafonnée : l'entreprise ne peut pas réduire le montant de son impôt au-delà de certains seuils, quel que soit le nombre de dons.

La réduction d'impôt accordée aux entreprises concerne aussi bien les dons versés à un organisme établi en France que dans un pays de l'Espace économique européen (EEE).



## **II- Le crowdfunding :**

### **A- Définition du crowdfunding :**

Le financement participatif ou crowdfunding est un mode de collecte de fonds, réalisé via une plateforme internet, permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés.

C'est un outil de financement alternatif, sans l'aide des acteurs traditionnels, notamment bancaires. Il permet de récolter des fonds auprès d'un large public via des plateformes de financement participatif, rendues possibles grâce à internet et aux réseaux sociaux.

Il peut prendre la forme de dons, de prêts rémunérés ou de participations dans l'entreprise.

### **B- Les acteurs du crowdfunding :**

Ce mode de financement implique différents acteurs :

- **Un financeur**, qui peut être un particulier voire une entreprise dans certains cas, souhaitant apporter son soutien à un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- **L'association** qui ne possède pas tous les fonds nécessaires au lancement de l'activité.
- **Une plateforme** internet dédiée à la rencontre de l'un et l'autre.

Les projets sont présentés par leurs porteurs et les financeurs choisissent de financer celui (ou ceux) qui leur plait (plaisent) à hauteur de ce qu'ils souhaitent apporter.

### **C- Les formes de crowdfunding :**

Trois formes de contributions sont proposées aux financeurs :

-Un don (donation ou reward crowdfunding). Il en existe 3 types : le don sans contrepartie, le don avec contrepartie symbolique (une carte postale, un t-shirt à l'effigie de l'entreprise, etc.) et la pré-vente / pré-commande (le produit par exemple pour lequel la campagne de financement a été lancée),

-Une prise de participation aux fonds propres de la société créée (crowdequity). Il en existe 3 types : l'investissement en capital (rémunération sous forme de dividendes ou de plus-values réalisées lors de la cession des titres), en obligations (rémunération sous forme d'intérêts) ou en royalties (rémunération sous forme de commissions sur le chiffre d'affaires),



-Un prêt (crowdlending). Il en existe 2 types : le prêt sans intérêt et le prêt à intérêt sans caution ni garantie.

### **III- Les micro-dons :**

#### **A- Définition du micro-don :**

Le micro don est un don d'une très petite somme. C'est un outil de don participatif adossé à des transactions du quotidien, qui ont pour vocation d'offrir la possibilité aux citoyens de faire un micro-don de quelques centimes à quelques euros, de manière simple et spontanée à partir des actes de la vie courante.

Il offre la possibilité aux Français de faire des micro-dons de manière spontanée à partir des actes de la vie courante.

#### **B- Les formes de micro-dons :**

L'arrondi est un dispositif de micro-dons. L'arrondi est la forme la plus courante de micro-dons. Il existe différents types d'arrondis :

-L'arrondi en caisse permet aux clients des enseignes partenaires de demander au moment de régler leurs achats, l'arrondi de leur panier à l'euro supérieur. La différence est reversée à des associations.

-L'arrondi en ligne propose aux clients des sites de e-commerce d'arrondir leur panier et d'ajouter un don lors de leur paiement en ligne au profit d'une association.

- L'arrondi sur salaire permet aux salariés de soutenir les actions d'associations de leur choix, en réalisant chaque mois des micro-dons sur leur net à payer.

-Enfin l'arrondi sur relevés bancaires permet aux clients de banques partenaires de donner chaque mois les centimes du solde de leur compte ainsi qu'un montant fixe à une association.

### **IV- L'indépendance des associations :**

L'indépendance des associations est vitale. A travers différents moyens mis en œuvre l'association est totalement indépendante et libre de ces décisions.

#### **A- Une multiplication des dons et des acteurs :**

La multiplication des dons et la diversité des soutiens permettent ainsi de pouvoir refuser les dons de certains donateurs ou d'éviter les problèmes de dépendance à des entreprises. Avec des ressources variées et des donateurs nombreux, les associations peuvent être plus fortes



dans leurs actions et dans leurs décisions, et donc renforcer leur identité. La technique de l'arrondi est l'illustration parfaite de cette multiplication des dons et acteurs. En effet, une multitude de personnes vont effectuer un micro-don, ce qui va mener à une très forte indépendance de l'association.

### **B- Un besoin de transparence :**

L'envie d'indépendance des associations a également provoqué un besoin de transparence. Différents moyens ont été mis en œuvre pour favoriser cette transparence.

Tout d'abord des labels associatifs ont été créés. On peut citer les deux principaux que sont Ideas et Don en confiance : « Chaque donateur a le droit de savoir comment est dépensé son argent et d'être assuré que chaque fondation et association recueillant des dons fonctionne en toute transparence. La transparence est donc un gage pour le donateur.

De plus, le fonctionnement très simple des financements participatifs tels que le crowdfunding présente aussi l'avantage de la transparence pour le financeur. Celui-ci sait ce qu'il finance et le fait par choix et selon ses valeurs.

Enfin de nouvelles obligations sont mises en place, notamment celle de déclaration des dons des industriels de santé aux associations de patients. Elle marque une étape importante dans la transparence d'associations. Ainsi, toutes les années, la Haute Autorité de Santé (HAS) collecte et publie sur son site les déclarations des aides versées par les industriels de santé aux associations de patients et d'usagers de la santé.

